



SECRETARIAT

AS/Per (2020) CB 02

30 avril 2020

A l'attention des membres de la Commission permanente

Carnet de bord de la réunion tenue par vidéoconférence le 30 avril 2020

La **Commission permanente**, tenue le 30 avril 2020 par vidéoconférence, sous la présidence de M. Rik Daems, Président de l'Assemblée :

- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de l'Allemagne, de l'Azerbaïdjan et de la Norvège ;
- a approuvé des changements dans la composition des commissions de l'Assemblée ;
- a approuvé le procès-verbal de la réunion de la Commission permanente tenue à Paris le 6 mars 2020 ;
- a pris note de la décision du Bureau de l'Assemblée de reporter à une date ultérieure, avant la partie de session d'octobre, la partie de session d'été de l'Assemblée qui devait se tenir à Strasbourg du 22 au 26 juin 2020 ;
- a tenu un débat d'actualité sur « La réponse des États membres du Conseil de l'Europe à la pandémie COVID-19 en ce qui concerne les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit » ;
- a décidé de tenir sa prochaine réunion le 7 mai 2020 par vidéoconférence.

Valérie Clamer

Copie aux :

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directrice et Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe